

**REGLEMENT PARTICULIER DE LA RENCONTRE PROMOBAD du  
BADMINTON CLUB PONTILABIEN  
TOURNOI DE L'ARNOULT  
Jeunes série NC/P/D - Le 01 et 02 octobre 2016**

**Article I.**

Le tournoi est autorisé et se déroulera selon le règlement-cadre des rencontres PROMOBAD de la Fédération

Française de Badminton (FFBAD) adopté le 6 avril 2013 et amendé le 15 juin 2013.

Le présent règlement complète le règlement-cadre.

**Article II.**

Tout joueur inscrit est réputé accepter le présent règlement sans réserves.

Tout joueur participant à la compétition ne respectant pas le règlement est susceptible de faire l'objet de pénalités sportives ou de poursuites disciplinaires.

**Article III.**

La date limite d'inscription est fixée au 27 septembre 2016 à minuit.

**Article IV.**

Le tournoi est placé sous l'autorité des responsables SOC Monique LOUVET ou BERNARD BOUGUEN.

**Article V.**

Le tournoi se déroulera le samedi 01 octobre pour les garçons et le dimanche 02 octobre pour les filles de 8 heures à 20 heures au gymnase municipal de Pont l'Abbé d'Arnoult.

**Article VI.**

Le tournoi est ouvert aux joueurs masculins et féminins qui :

- Sont licenciés à la FFBAD selon la base de données POONA le jour de la clôture des inscriptions
- Et sont de catégories minibad à juniors.
- Et ne font pas l'objet de sanctions disciplinaires s'opposant à la participation à une rencontre
- Et sont non classés, classés P ou classés D

**Article VII.**

Chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du SOC et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs (article 2.14 du RGC).

Le représentant légal indiqué sur la fiche d'inscription devra être en mesure de fournir les attestations (jointe en annexe du dossier d'inscription) sur la demande du SOC. Le représentant sera le seul responsable en cas de non présentation de ce document signé par le parent du Mineur.

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le SOC peut interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant à la compétition.

**Article VIII.**

Les tableaux ouverts sont :

- Le SH
- Le SD

Il y aura de têtes de série déterminées par le classement CPPH à J-15

La forme des rencontres (poules, nombre de sortant, élimination directe) sera déterminée par le comité d'organisation en fonction du nombre de participants. Les tableaux sous formes de séries D7/D8/D9 et P10/P11 et P12/NC seront favorisées. Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler les séries qui manqueraient de participants ou de reverser un participants dans une série supérieure ou inférieure.

Les matchs sont joués au meilleur des 3 sets de 21 points.

### **Article IX.**

Les frais d'inscriptions seront dus en cas de désistement quelques soient les raisons.

### **Article X.**

Les matchs inter-genre ne sont pas autorisés

### **Article XI.**

Les convocations et horaires sont donnés à titre indicatif (échancier). Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler tant à la table de marque ainsi qu'au SOC dont il attendra d'obtenir l'accord. Les matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé.

Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée et régler son inscription.

### **Article XII.**

Les volants seront pris en charge par le BCP 17 pour les finales. Tous les matchs se dérouleront avec des volants plumes. Le volant officiel de la compétition est le volant plume Carlton GT3 (homologué standard FFBAD) et sera en vente dans la salle.

Pour les phases antérieures aux demi-finales, tout joueur refusant de fournir sa part de volants peut fait l'objet d'une sanction par le SOC.

### **Article XIII.**

Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes temps d'échauffement compris. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le temps de repos débute dès la fin d'un match précédent et se termine au début du mach suivant. Le temps de prise en compte du terrain est de 3 minutes mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 mn pourra être déclaré forfait par le SOC et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux quelque soit le niveau de la compétition.

### **Article XIV.**

L'accès au plateau de jeu est réservé aux joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges de lignes, coachs et membres de l'organisation. Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.

Coaching : le coaching est autorisé seulement lors de la pause des 11 points et entre les sets. Les coachs (2 maxi/ joueur) devront être assis et porter une tenue correcte.

### **Article XV.**

Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.

### **Article XVI.**

Les matchs seront auto-arbitrés ou arbitrés, selon les disponibilités des arbitres. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel à un arbitre.

Un volant touchant le plafond compté « let » au service (maximum 3 fois), et « faute » en jeu.

## Article XVII.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

## Article XVIII.

Le SOC demandera à la CRA l'application des sanctions nécessaires en cas de mauvais comportement lors de la compétition (avertissement, carton jaune, rouge ou noire), ou de forfait injustifié (suspension de deux mois à toute compétition).

## Article XIX.

En cas de forfaits volontaires ou non, les frais d'inscriptions seront dus dès que le tirage au sort aura été effectué.

## Rappel

- Forfait volontaire : soit, sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter le jour de la compétition, soit à renoncer sans raison valable à jouer un match.

Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux et la suspension de 2 mois.

- Forfait involontaire : soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (dûment justifiée par écrit au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition), soit pour une raison valable (à l'appréciation du SOC) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition.

### • Rappel sur les cartons

- Carton jaune : c'est un avertissement pour mauvaise conduite.
- Carton rouge : c'est une faute (= 1 point pour l'adversaire) pour mauvaise conduite.
- Carton noir : c'est la disqualification pour mauvaise conduite.
- 2 cartons rouges entraînent la suspension de 2 mois automatiquement.
- 1 carton noir entraîne la suspension immédiate de 2 mois.

Nos partenaires :

